

### Objectifs

La Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint Etienne (MSH-LSE) ([www.msh-lse.fr](http://www.msh-lse.fr)) lance en 2019 un Appel A Prolongation pour permettre aux projets sélectionnés dans le cadre de ses Appels à Projets 2017 et 2018 de poursuivre et d'approfondir leurs travaux.

Cet appel à prolongation s'inscrit dans le cadre du projet scientifique de la nouvelle MSH de site et vise à permettre une meilleure structuration de la recherche en SHS, en lien avec les axes prioritaires de l'[IDEXLYON](#) et la politique scientifique du site.

Le budget consacré à cet appel à projets est de 150 000 €, pour un maximum de 6-7 projets pouvant être financés.

### Conditions d'éligibilité

L'AAP 2019 vise à permettre un approfondissement, une extension et une continuation de projets déjà financés lors des deux AAP précédents. Sont donc éligibles pour un financement les seuls projets déjà sélectionnés dans le cadre des AAP sur budget IDEX lancés en 2017 et 2018. Le coordinateur du projet devra être le même que celui du projet sélectionné initialement. La liste des partenaires pourra être enrichie de nouveaux membres sans toutefois renouveler complètement l'équipe de recherche. Dans tous les cas, les projets déposés devront être portés par des chercheurs et enseignants-chercheurs d'au moins deux laboratoires du site Lyon Saint Etienne.

Les projets retenus devront prévoir des éléments de valorisation du projet et notamment l'organisation de workshops, journées d'étude ou séminaires dans les locaux de la MSH LSE situés au Centre Berthelot ainsi que des formes de valorisation scientifique des résultats obtenus.

### Modalités de soumission

Les dossiers de candidature (formulaire spécifique joint à cet appel) doivent être déposés en ligne sur le site dédié, au format word ou pdf.

Site de soumission des projets : A venir

### Calendrier

Lancement de l'appel à projet : 16 septembre 2019

Date limite de dépôt des dossiers scientifiques : 14 octobre 2019 à 17h

Annonce des résultats : début décembre 2019

Début des financements : janvier 2020

### Evaluations des candidatures

Les dossiers seront évalués par le conseil scientifique de la MSH-LSE dont la composition est accessible sur le site web de la MSH : <https://www.msh-lse.fr/gouvernance> Un membre du comité exécutif de l'IDEX sera présent également dans le cadre de la sélection des projets.

Sur la base de la proposition du conseil scientifique, la décision d'attribution du financement reviendra au comité exécutif de l'IDEX.

## Critères d'évaluation

### Rappel des critères d'évaluation des AAP précédents :

- C1 - Qualité scientifique pertinence et originalité du projet
- C2 - Méthode et faisabilité terrain
- C3 - Qualité du consortium et effet structurant pour le site
- C4 - Interdisciplinarité : le projet doit mettre en œuvre une réelle interdisciplinarité
- C5 - International : les projets ayant un partenariat international sont favorisés
- C6 - Valorisation : publications scientifiques et publics visés ; prolongement du projet (ANR, Europe, etc.)
- C7 - Calendrier de l'action (24 mois au plus)
- C8 - Adéquation des moyens demandés au projet scientifique

### Critères d'évaluation de l'Appel A Prolongation 2019

Chaque critère sera évalué entre 0 (insuffisant) et 5 (excellent).

C1 – Bilan des activités scientifiques déjà réalisées (opérations conduites, résultats obtenus, plus-value scientifique, communications et publications liées au projet, création et/ou consolidation de réseaux scientifiques, valorisation,...)

C2 – Résultats scientifiques attendus de l'approfondissement demandé (situation dans l'état de l'art, apports en termes de connaissances scientifiques, confirmation et/ou modification des hypothèses problématiques de départ, éléments d'administration de la preuve, apports méthodologiques)

C3 – Consolidation des réseaux et valorisation des recherches (projets éditoriaux et de publication, éventuels dépôts de projet de type ANR, IDEX ou ERC,...)

Le compte rendu d'évaluation comportera pour chaque projet ses points faibles et ses points forts.

## Budget et dépenses éligibles

Le projet sera financé pour 15 mois maximum jusqu'au 31 mars 2020. Il ne sera absolument pas possible de reporter les dépenses qui n'auraient pas été effectuées au-delà de cette date. Toutes les dépenses sont éligibles à l'exception des contrats doctoraux.

## Suivi des projets

Les montants alloués seront gérés par la MSH-LSE. Une ligne de crédit sera ouverte à cet effet pour chaque projet financé. La MSH passera toutes les commandes et règlera les factures relatives à chaque projet. Le chef de projet aura accès à une situation de son compte à tout moment.

A la fin des projets, un bilan sera présenté devant le conseil scientifique de la MSH-LSE et un rapport d'activités sera demandé (soumission de projet, publication, organisation d'évènements, déviation de projet...).

## Accompagnement des projets

La MSH-LSE peut également apporter dans le cadre de ces projets, un accompagnement dans ses domaines d'activités : traitements statistiques, audiovisuel, informatique, ressources documentaires, communication, etc. Merci de contacter l'équipe en amont pour évaluer les possibilités de réponse à vos besoins éventuels et faciliter leur mise en œuvre.

## Publicité

Les responsables des projets retenus doivent indiquer sur tous leurs supports de communication et de valorisation, y compris les publications scientifiques, la mention suivante, le cas échéant avec le logo de la MSH-LSE « Projet soutenu par la MSH-LSE, Université de Lyon, CNRS. Ce travail a été réalisé grâce au soutien financier du projet IDEXLYON de l'Université de Lyon, dans le cadre du programme "Investissements d'Avenir" (ANR-16-IDEX-0005) ».